



**RÈGLEMENT NUMÉRO 748-227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À CRÉER UNE GRILLE
DES USAGES ET NORMES « DOMINANTE RÉSIDENIELLE »
APPLICABLE À LA ZONE 2-C-05**

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉS PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 748-227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET
NORMES « DOMINANTE RÉSIDENIELLE » APPLICABLE À LA ZONE 2-C-05 ».**

Un certificat de conformité pour ce règlement a été émis par la MRC de D'Autray le 10 octobre 2024.

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse :
info@ville.berthierville.qc.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 17 octobre 2024.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière